

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à l'association Bretagne Musées et gratuité de l'accès au musée des beaux-arts
pour ses adhérents**

Il est proposé d'adhérer à l'association Bretagne Musées.

L'association Bretagne Musées – Réseau des musées bretons – est née en 2015 de la fusion entre l'association des Conservateurs des Musées de la Région Bretagne (ACMRB) et l'association Buhez, créée en 1978. Tous les professionnels des musées bretons ayant reçu l'appellation « Musée de France* » peuvent adhérer, soit au titre de l'établissement soit à titre individuel. L'association regroupe actuellement 36 établissements et près de 190 professionnels de musées (conservateurs, régisseurs des collections, médiateurs et autres personnels de musée).

*Musée de France : appellation attribuée par le Ministère de la Culture, selon la loi du 4 janvier 2002 et qui peut être accordée aux musées appartenant à l'État ou à une autre personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif. L'appellation assure un haut niveau de protection des collections, qui deviennent inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. Encadré par une équipe professionnelle et qualifiée, un musée de France satisfait de façon pérenne aux missions de conserver, restaurer, étudier et enrichir ses collections, de contribuer aux progrès de la recherche et de la connaissance, et de les diffuser. Visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, un musée de France rend ses collections accessibles au public le plus large.

Les objectifs de l'association Bretagne Musées sont les suivants :

- conserver et valoriser les collections publiques de France dans leur diversité ;
- établir et développer une communication mutualisée ;
- promouvoir les musées adhérents et leurs événements via le site web du réseau, conçu comme un portail régional ;

- développer un réseau d'échanges professionnels pour favoriser la connaissance mutuelle et le partage d'informations, d'expériences et de savoir-faire ;
- susciter des projets collectifs ;
- élargir les publics et l'audience des musées à travers des outils de communication modernes et efficaces.

L'adhésion à Bretagne Musées donne la possibilité :

- de participer à des rencontres professionnelles. L'association propose chaque année plusieurs rencontres thématiques destinées aux médiateurs et aux chargés de collection afin d'encourager la transversalité, développer les bonnes pratiques et actions novatrices et d'entretenir une conférence permanente pour les personnels des musées bretons ;
- de bénéficier d'un espace numérique de communication et de mutualisation des ressources, prolongement intranet du site de Bretagne Musées ;
- de bénéficier d'insertions dans la revue Itinéraires : chaque année depuis 1996, la revue Itinéraires présente les musées du réseau breton et leur programmation ainsi que des sujets complémentaires, sur la vie des collections par exemple. Ce format de poche introduit les expositions permanentes et temporaires sur une double-page et propose des contenus selon les grandes thématiques liées aux collections. Une entrée géographique est également possible via la carte des destinations touristiques du CRT Bretagne Tourisme. En 2019, la brochure Itinéraires a été publiée à 80 000 exemplaires sur tout le territoire de la Bretagne administrative ainsi que dans les trois départements limitrophes ;
- l'association se propose également de coordonner des projets communs à plusieurs musées du réseau. Ainsi, l'association est partenaire du Musée Recopié, opération originale qui s'est déroulée dans cinq musées du réseau en 2018 et a abouti à une exposition des œuvres produites par les visiteurs-copistes, présentée dans un sixième musée.

Pour 2022, l'adhésion est fixée à 100 €.

Par ailleurs, la gratuité d'accès au musée des Beaux-Arts de Quimper pour les membres individuels de cette association, tous professionnels des Musées de France, favoriserait les échanges et retours d'expériences entre pairs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adhérer à l'association Bretagne Musées à compter de l'année 2022 ;

2 - d'autoriser madame la maire à verser la cotisation annuelle qui s'élève à 100 € pour l'année 2022 (imputation budgétaire 322-6182) ;

3 - de proposer l'entrée gratuite au musée des Beaux-Arts de Quimper aux adhérents individuels de l'association Bretagne Musées.